

SPECIAL DECHETTERIE

CONTAINER A CARTONS :

Le container à cartons a été déplacé contre le quai de chargement de la porcherie. Une main-courante aide à la montée/descente des escaliers et une barrière sécurise l'accès au container pour y déposer vos cartons.

Les cartons doivent être pliés, ou remplis d'autres déchets en cartons.

Les cartons doivent également être propres.

AUCUNE AUTRE MATIERE NE DOIT ETRE JETEE DANS LE CONTAINER A CARTONS

CONTAINER DES ENCOMBRANTS :

Le sens du container à encombrants est inversé. L'ouverture est positionnée côté route.

Les encombrants sont réceptionnés les 1^{er} et 3^{me} samedi du mois, entre 09h00 et 11h00, selon le calendrier édité deux fois par année et disponible sur le site internet de la commune. Pour la fin du premier semestre 2026, les dates sont les 6 et 20 juin.

AUCUN DEPOT N'EST AUTORISE EN DEHORS DES DATES INDIQUEES.

DECHETS SPECIAUX :

Depuis le 1^{er} septembre 2022, nous ne sommes plus autorisés à récolter et entreposer les déchets spéciaux. Un service de collecte itinérante a été mis en place par STRID. Pour Orzens, la prochaine collecte aura lieu à la déchetterie mardi 15 septembre 2026, de 17 à 18h30.

AUCUN DECHET DE LA CATEGORIE DECHETS SPECIAUX NE DOIT ETRE DEPOSE EN-DEHORS DES DATES DE COLLECTE.

RAPPEL AUX ENTREPRENEURS D'ORZENS :

Les déchets issus de vos activités professionnelles sont à déposer directement auprès de STRID, dont vous détenez une carte d'accès, et ce même si vous habitez la commune.

AUCUN DECHET INDUSTRIEL N'EST ADMIS SUR LE SITE DE LA DECHETTERIE COMMUNALE.

LA MUNICIPALITE REMERCIE CHACUNE ET CHACUN DE RESPECTER LES
STRUCTURES MISES EN PLACE ET DE DEPOSER LES DECHETS AUX BONS
ENDROITS.